



**MAIRIE DE CHEMAUDIN**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016**

*Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 22 Novembre 2016 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin sous la présidence de Monsieur le Maire.*

**Présents** : Gilbert GAVIGNET, Marie-Pascale BRIENTINI, François DODANE, Charles HARDY, Sandrine CHAINHO, Sonia GOUGET, Henri VERNEREY, Samuel DROMARD, Sabrina BAILLARD, Olivier LARQUE, Daniel VANNIER, Philippe FAGOT, Sandrine PERROT, Séverine ONILLON.

**Absents excusés** : Léa LAROSA

**Secrétaire de séance** : Charles HARDY

**Ordre du jour de la séance**

1. *Approbation du compte rendu de la séance de conseil du 18 Octobre 2016*
  2. *Convention CAGB : aide aux communes*
  3. *Faisabilité : travaux école Denise Arnoux*
  4. *Avant Projet Sommaire : Rénovation mairie*
  5. *Délibération Modificative d'ordre budgétaire (honoraires suivis de travaux)*
  6. *Affectation argent gens du voyage*
  7. *Taxe d'Aménagement (taux et exonération)*
  8. *Avenant Maîtrise d'œuvre SOLMON*
  9. *Attribution marché SPS et CT Projet Intergénérationnel*
  10. *Contrats d'Assurances*
11. *Ordre de service pour mise à disposition de personnel pour travaux sur la commune de Vaux les Prés*
  12. *Délibération Modificative Budget Commerces*
  13. *Vidéo surveillance*
  14. *Questions diverses*

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 octobre 2016**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**2. Convention CAGB : Aide aux communes (délibération)**

La CAGB met à la disposition des Communes des services de conseils et d'accompagnement dans la gestion des affaires communales. Ceux-ci sont définis en trois niveaux de complexité :

- Le premier niveau repose essentiellement sur la plateforme Intranet de la CAGB qui propose un ensemble de documents administratifs et traitements de sujets divers. L'accès à ce service est gratuit.
- Le niveau 2, offre diverses assistances et accompagnements concrets dans divers domaines : investissements, financement, commandes publiques, législation, sphère juridique, informatique, énergies partagées, prêt de matériel etc... L'accès à ce service est facturé 2,80€ par habitant et par an.

- Le niveau 3 offre un accompagnement spécialisé dans le domaine de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) Il est facturé à la journée d'intervention.

La coïncidence de projets d'envergure sur notre commune (Nouvelle Mairie – Résidence Séniors – extension école – fusion) et la complexification, sans cesse accrue, de toutes les procédures administratives, amènent le Conseil à considérer ces aides comme non superflues.

Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer cette Convention d'assistance avec la CAGB niveau 2.

### **3. Faisabilité : travaux école Denise Arnoux**

La fusion avec Vaux Les Prés va inmanquablement augmenter nos effectifs scolaires. Mais il reste très difficile de prévoir avec exactitude l'apport des deux importants programmes d'habitat en cours autant à Vaux les Prés qu'à Chemaudin. (Petit Champsoil) De même, les mouvements naturels de population sur une année produisent des fluctuations aléatoires d'effectif.

Si les premières projections avaient abouti à la nécessité d'une huitième classe, les dernières estimations nous incitent à la sagesse d'en prévoir une neuvième.

A cette fin, une étude de faisabilité a été diligentée auprès du cabinet d'architectes ARCHI.TECH.

Deux versions d'aménagement de l'école, avec inclusion des deux classes supplémentaires, sont proposées. Le Conseil retient la variante n°2 qui permettra de répondre parallèlement aux requêtes des enseignants et des parents d'élèves.

En effet, cette étude règle les disfonctionnements actuels par la création d'une cour et d'un préau supplémentaire et création d'une deuxième entrée séparant les enfants du primaire avec la maternelle

Pour une ouverture de ces classes en septembre 2017, il est impératif de procéder rapidement dans la mise en œuvre des différentes étapes administratives et techniques.

C'est pourquoi le Conseil autorise d'ores et déjà et à l'unanimité, le maire à procéder à une consultation de 3 cabinets d'architecture qui seront mis en compétition sur la base du projet N°2 : Cabinet MOREL – ARCHI.TECH – Cabinet MILANI-BEAUDOIN.

### **4. Avant Projet Sommaire : Rénovation Mairie (délibération)**

Monsieur le Maire présente les derniers plans du Cabinet SOLMON, incluant les corrections que nous avons suggérées. Le Conseil valide cette dernière version mais ne peut présager des consignes et recommandations de l'architecte des Bâtiments de France qui pourraient induire quelques adaptations supplémentaires.

Sur la base d'une enveloppe globale de 760 000€ HT, pour la Mairie et 585 000€ TTC pour l'école stade étude de faisabilité, Monsieur le Maire soumet le plan de financement suivant, même si l'obtention des subventions reste aléatoire :

plan de financement projet mairie			
depenses		recettes	
travaux HT	647 000	DETR 25% (accessibilité)	10 000
honoraires- DO-divers: 17%	109 990	Conseil départemental 27%	50 000
HT	756 990	Région 5%	37 850
TVA	151 388	enveloppe parlementaire	10 000
		emprunt	800 528
<b>TOTAL</b>	<b>908 378</b>	<b>TOTAL</b>	<b>908 378</b>

Le conseil, à l'unanimité valide l'APS en préalable du dépôt de Permis de construire.

## **5. Délibération Modificative d'ordre budgétaire (délibération)**

### **Budget commune**

Sur proposition du Maire, il est nécessaire de procéder à 1 Délibération Modificative d'ordre budgétaire pour transférer dans les classes 21 les frais d'étude inscrits initialement dans les classes 20.

Ces frais d'étude sont aujourd'hui suivis de travaux et ce transfert permet de récupérer la TVA sur les honoraires.

Dépenses Inv.	21312/041	+ 1 109.89€
	21534/041	+ 897.00€
	2151/041	+ 6 715.07€
		<hr/>
		8 721.96€
Recettes Inv.	2031/041	+ 7 612.07€
	2033/041	+1 103.89€
		<hr/>
		8 721.96€

## **6. Affectation argent gens du voyage (délibération)**

Les deux intrusions des gens du Voyage sur notre commune en 2015 et 2016 ont donné lieu à compensations financières : 500€ en 2015 et 330€ en 2016.

Il est convenu la répartition suivante : 100€ pour l'exploitant agricole du terrain occupé ; 150€ à la CAGB pour la location des bennes à déchets. Le reste, soit 580€ sera affectée au compte 77, recettes exceptionnelles. Accord du Conseil à l'unanimité.

## **7. Taxe d'Aménagement (taux et exonération) (délibération)**

Dans le cadre de la fusion avec Vaux les Prés, il est souhaitable d'harmoniser les taxes en vigueur sur chaque commune.

! La taxe d'aménagement est de 5% à Chemaudin et de 4.5% à Vaux les Prés.

Il est convenu d'un alignement sur celle de Vaux les Prés, soit 4.5%, au bénéfice des chemaudinois.

! Concernant l'exonération de cette taxe pour les « prêts à taux Zéro », pratiquée à Chemaudin, mais non en vigueur à Vaux les Prés, il est convenu de la supprimer.

! En revanche, l'exonération partielle (sur 50% de la surface créée) de cette taxe sur les déclarations préalables d'abri de jardin, souhaitée par Chemaudin, sera appliquée sur l'ensemble de la nouvelle Commune.

*Le Conseil valide à 13 pour et une abstention.*

#### **8. Avenant Maîtrise d'œuvre SOLMON (délibération)**

Un avenant au marché est présenté par le groupement SOLMON, modifiant la répartition de la rémunération des bureaux d'étude. La rémunération du thermicien Belluci augmente aux dépens de l'architecte Solmon. Sans incidence sur le montant du marché.

*Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant.*

#### **9. Attribution marché SPS et CT Projet Intergénérationnel (délibération)**

Le Conseil autorise le Maire à signer les marchés de SPS (sécurité- protection de la santé) et de CT (contrôle technique) attribués respectivement au Cabinet Nicolas ROY pour un montant de 4210€ et SOCOTEC pour un montant de 6000€ HT.

#### **10. Contrats d'assurances**

Avec la fusion des deux communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les contrats d'assurance des deux communes s'éteignent. Groupe ALLIANZ pour Chemaudin et GROUPAMA pour Vaux les Prés.

La nouvelle commune n'ayant besoin que d'un seul assureur, le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à lancer une consultation auprès de ces deux assureurs pour la couverture du patrimoine total.

#### **11. Ordre de service pour mise à disposition de personnel pour travaux sur la commune de Vaux les Prés.**

A l'approche de l'hiver, il nous apparait raisonnable d'anticiper la fusion des deux communes en matière de déneigement éventuel des deux villages. Un ordre de service est nécessaire pour mobiliser légalement les deux équipes sur des territoires qui ne sont pas les leurs.

Accord du Conseil à l'unanimité.

#### **12. Délibération Modificative budget Commerces**

##### **Budget Commerces**

A partir du 01/01/2017, comme le budget CCAS, le budget Commerces doit avoir une autonomie en matière de trésorerie. Le compte au Trésor Public sera différent de celui du budget principal.

Ce budget annexe ne dispose pas d'un excédent suffisant pour régler les factures de janvier 2017, plus particulièrement, la réparation des portes suite à l'effraction des 3 rivières : environ 6000€ ht.

De plus, les titres émis en décembre ne seront réglés qu'en janvier. Il est donc nécessaire de créer un fond de roulement au budget commerce par la Délibération Modificative suivante :

Commune

C/611 - 4500  
C/657361 +4500

Commerce

C/74 +4500  
C/61528 +4500

Accord à l'unanimité.

### **13. Vidéo surveillance**

Suite à la demande du conseil, une consultation élargie a été conduite autant auprès de fournisseurs-poseurs de vidéo surveillance que de cabinets d'études susceptibles de réaliser un audit de nos installations (datant de 2011), un cahier des charges de restauration d'un équipement efficient et un projet d'extension à la place de la Mare.

Il ressort de ces 11 contacts différents :

- En matière de matériel vidéo, « 5 ans, c'est un siècle ! » (fonctionnement 24h/24 et très rapide évolutivité du matériel : définition des caméras multipliée par 6 en 5 ans !)
- Nos caméras sont obsolètes en définition et angles de vue
- Elles ne sont pas toutes positionnées aux bons emplacements
- Notre serveur n'a pas assez de capacité
- Notre logiciel Milestone n'a reçu aucune mise à jour et sa version est largement dépassée.
- Notre installation n'est pas légale (absence de local dédié et sécurisé)
- Un système vidéo performant coûte cher (entre 30 000€ et 40 000€ pour une installation comme la nôtre)
  
- Il ne peut se passer de maintenance
  
- Il nécessite une surveillance en temps réel

Une proposition de la société Bisontine « JET1OEIL » reste en cours d'évaluation. Un test du matériel (gracieusement mis à disposition) est en cours et apparaît déjà séduisant. Un devis global incluant l'équipement de la place de la Mare, une caméra supplémentaire à l'école et une maintenance en temps réel est à l'étude, avec des tarifs beaucoup plus raisonnables.

Une délibération sera prise après information plus exhaustive sur d'éventuelles subventions et négociations sur le transfert du matériel à la nouvelle Mairie, lors de son inauguration.

### **14. Questions diverses**

- La société BERGER-LEVRAULT soumet un devis de 3990€ HT, pour la fusion de toutes les bases de données informatiques de Chemaudin et Vaux les Prés
  
- Suite à d'inquiétantes rumeurs de départ, nous avons reçu une confirmation écrite de l'entreprise COLAS EST de poursuivre l'exploitation de la carrière jusqu'à l'épuisement du gisement (2023 ?)

**ETAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE**

**Délibération 2016-102** : Convention CAGB : Aide aux communes

**Délibération 2016-103** : Faisabilité : travaux école Denise Arnoux

**Délibération 2016-104** : Avant-Projet Sommaire : Rénovation Mairie

**Délibération 2016-105** : Délibération Modificative d'ordre budgétaire (honoraires suivis de travaux)

**Délibération 2016-106** : Affectation argent du voyage

**Délibération 2016-107** : Taxe d'Aménagement (taux et exonération)

**Délibération 2016-108** : Avenant Maîtrise d'œuvre SOLMON

**Délibération 2016-109** : Attribution marché SPS et CT Projet Intergénérationnel

**Délibération 2016-110** : Contrats d'assurances

**Délibération 2016-111** : Délibération Modificative Budget Commerce

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.*

<i>GAVIGNET Gilbert</i>	
<i>DODANE François</i>	
<i>BRIENTINI Marie-Pascale</i>	
<i>HARDY Charles</i>	
<i>BAILLARD Sabrina</i>	
<i>CHAINHO Sandrine</i>	
<i>DROMARD Samuel</i>	
<i>FAGOT Philippe</i>	
<i>GOUGET Sonia</i>	
<i>LARQUE Olivier</i>	
<i>PERROT Sandrine</i>	
<i>DROMARD Samuel</i>	
<i>VANNIER Daniel</i>	
<i>VERNEREY Henri</i>	